

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 01/2023, sur l'adoption d'un nouveau règlement communal de sépultures et du cimetière

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Messieurs Olivier Pasche et Andrea Rosati et de Madame Antoinette Gfeller, rapporteuse, s'est réunie le mardi 21 mars 2023 en présence de Madame Birarda, municipale, et de M. Marc Wings, syndic.

Les représentants de la municipalité ont répondu avec précision à nos questions. La commission s'est rendu compte de la faible marge de manoeuvre d'une petite commune dans l'élaboration d'un règlement de sépultures et du cimetière (jardin du souvenir, aménagement végétal des tombes, durée minimale de l'inhumation dans les tombes à la ligne...).

La commission approuve les articles du règlement des sépultures et du cimetière tel que présenté ce soir, mais elle propose une correction et une modification de l'article 25 :
« La Municipalité pourvoit à titre gratuit à l'inhumation des personnes domiciliées et décédées dans la commune. Les personnes ayant résidé pendant 30 ans au moins sur le territoire de la Commune de Lully sont assimilées à celles qui y sont domiciliées pour l'application du présent règlement. Dans des cas exceptionnels, la Municipalité peut dispenser **d'autres personnes** du paiement de tout ou partie des taxes et émoluments perçus en relation avec le présent règlement.

Bien que cela ne concerne pas le présent règlement, la commission est contente d'apprendre que la Municipalité proposera bientôt une amélioration à l'accès au cimetière, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Elle cherche aussi à résoudre le problème du désherbage. La commission remercie toutes les personnes qui entretiennent le cimetière de Lully.

En conclusion, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis n° 01/2023 de la Municipalité
 - ouï le rapport de la commission ad-hoc
 - considérant que cet objet a été posté à l'ordre du jour
- 1) d'adopter, après modification de l'article 25, la proposition du nouveau règlement des sépultures et du cimetière
 - 2) d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Cheffe du Département concerné

Lully, le 1er avril 2023, pour la commission

Olivier Pasche, membre

Andrea Rosati, membre

Antoinette Gfeller, rapporteuse